



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le
ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_13-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **6 octobre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	35	5	3

Date de convocation le **21 septembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Nadia **LAKEHAL**

V_DEL_22106_13

Renouvellement du Conseil Citoyen

Rapporteur : Monsieur GOMEZ,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

La Loi LAMY du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la création d'un Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce conseil a pour vocation d'être associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville instaurés suite au vote de cette loi. Il constitue une instance de concertation avec les habitants et acteurs des quartiers prioritaires, en toute indépendance vis-à-vis des institutions.

Il doit être constitué avec le souci de donner la parole à tous les habitants et acteurs locaux, notamment celles et ceux qui n'ont pas pour habitude de participer d'où la possibilité de procéder par tirage au sort. La représentation des habitants doit y être majoritaire.

La commune de Vaulx-en-Velin a instauré la création d'un Conseil citoyen en date du 28 mai 2015. Cette instance est venue consolider les lieux de concertation et de participation citoyenne existants sur la commune avec les Conseils de quartier, un Conseil des Seniors, un Conseil consultatif des parents d'élèves qui correspondent à la volonté municipale d'associer les habitants à l'élaboration des politiques publiques. Il faut ainsi saluer et remercier les membres du conseil citoyen pour leur engagement.

Durant ses années d'activité, le Conseil Citoyen a su faire la preuve de son utilité dans la participation à la co-construction des politiques publiques à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Ce fut particulièrement le cas dans l'élaboration du NPNRU du Mas du Taureau mais également dans la construction et le suivi du Contrat de Ville 2014/2023. De plus, sa participation active à la conception de la Cité Éducative ou encore au projet de la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci en a fait un acteur incontournable de la politique municipale.

L'État prépare les nouvelles dispositions pour une nouvelle génération de contrats de ville et consulte l'ensemble des acteurs. Il est proposé de poursuivre les travaux menés au sein de cette instance avec de nouveaux membres en reconduisant le Conseil Citoyen selon les modalités suivantes :

- un collège habitants composé à parité de 40 personnes issus des Quartiers Politiques de la Ville et composé ainsi :
 - Une partie des habitants sera désignée sur la base du volontariat ou, le cas échéant, par tirage au sort,
 - Une autre partie sera désignée par tirage au sort à partir des rues et adresses comprises dans le périmètre considéré,
- un collège d'acteurs locaux de 10 structures au maximum représentant les associations et professionnels œuvrant sur le territoire QPV et désignés le cas échéant par tirage au sort

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les termes de cette délibération et décider le renouvellement du Conseil citoyen de Vaulx-en-Velin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les termes de cette délibération et décider le renouvellement du Conseil citoyen de Vaulx-en-Velin.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_13-DE

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Nacera ALLEM , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	1	Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.

